

COMMUNE DE ROULLENS

Compte rendu du conseil municipal

Du jeudi 16 Juillet 2026

Présents : COMBETTES Roland, THILVERT Jean-Pierre, PLAS Emilie, CORBIERE Tom, MOUGENEL Florence, DODU Nicolas, GIONO Jocelyne, Samuel MARTINEZ, BRUNEL Elodie

Absents excusés – Stephan DURAND-ROGER, SCHMIT Nathalie, LACOLOMBERIE Paul-Edouard, BARELIER Frédéric, WINTERGERST Laure-Anna, GRUMBACH Shani,

(Paul Edouard LACOLOMBERIE a donné pouvoir à Emilie Plas)

Ouverture de la séance à 20h 35.

Secrétaire de séance : Samuel MARTINEZ

1/ Tarif cantine :

Le Maire expose les différents tarifs pour la cantine communale

Il existe 3 tarifs en vigueur :

- Petit déjeuner 1,20€
- Repas écolier 3,90€
- Repas adultes 5,70€

Le maire explique que ces tarifs sont revus au cours de l'été pour être applicable au 1^{er} septembre.

Au cours du débat la question a été posée de la prise en charge par le prix payé des parents.

Le prix du ticket prend en compte le cout des matières premières (nourriture) + une partie des fluides (eau, électricité,...).

Il est donc décidé après débat de fixer les prix pour le 1^{er} Septembre à :

- Petit déjeuner : 1,20€
- Repas écolier : 4,00€
- Repas adultes : 5,80€

Adopté l'unanimité.

2/ Tarif des locations communales :

M. Le Maire explique que comme pour les tarifs cantine, le tarif des loyers est revu durant l'été pour être appliqué au 1^{er} Septembre.

Plusieurs tarifs sont appliqués.

- Logements T2 anciens : 350€
- Logements T2 rénovés : 450€
- Logements T3 anciens : 375€
- Logements T3 rénovés : 500€

Les tarifs n'ont pas été revus depuis 2ans il est donc proposé de les réévaluer.

Après un débat au sein du C.M, il est décidé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} Septembre :

- T2 anciens : 360€
- T2 rénovés : 470€
- T3 anciens : 390€
- T3 rénovés : 520€

Parallèlement à cela le tarif de location du foyer est réévalué il passe de 170€ à 180€.

3/ Règlement cantine :

Voir documents Annexe :

4/ Convention A B C :

Dans le cadre de la demande engagée au niveau du territoire de la Malepère pour réaliser un Atlas de la Biodiversité communale.

Le Maire explique que cette demande a été retenue et sera donc financé par l'office Français pour la biodiversité.

Cette prise en charge est de 80%, Carcassonne-Agglo prendra pour sa part un financement de 10%.

Il reste donc à la charge de 7 communes une charge résiduelle de 10% estimée à 3000€/ commune.

L'étude s'étalera sur 3ans, le cout sera donc de 1000€/ an.

Il convient donc de signé la convention définitive de partenariat et d'engagement et donc d'autoriser le Maire à signer cette convention et tous les documents y afférent.

5/ Fourrières Auto :

Le Maire explique que la commune n'a pas de convention avec une fourrière auto, à l'instar des autres communes de territoires de la Malepère.

Seule la commune de Preixan a une convention avec une fourrière.

Il a été proposé lors d'un conseil de territoire de conventionner pour l'ensemble des communes à la même fourrière.

Le CM valide le principe de mutualisation d'une fourrière auto.

6/ Recensement 2027 :

Notre commune fera l'objet au début de l'année 2027 d'un nouveau recensement de population.

Pour préparer ce recensement la commune doit se structurer en désignant un coordinateur et un agent recenseur.

Compte tenu de son expérience lors du dernier recensement il y a 6ans le Maire propose la candidature de J.P Thilvert, Samuel Martinez se propose pour l'aider dans cette démarche.

Comme agent recenseur il est proposé de le confier à Coralie Raynaud.

Approuvé à l'unanimité.

7/ Questions diverses :

A) Le Maire explique qu'il a été saisi par une association SOS Calvaire qui œuvre pour la rénovation des calvaires et autres lieu relatifs à la Chrétienté.

Leur souhait serait de réhabiliter le christ qui est situé sur la place de l'église.

Ce sont des bénévoles qui interviennent pour le compte des collectivités, ils ne demandent que le paiement des fournitures : peintures...

Le CM après en avoir débattu accepte le principe sous réserve de présentation d'un devis qui sera validé ultérieurement.

B) Plusieurs questions sur le site internet de la Mairie qui nécessitent certains ajustement : planning foyer, réservation en ligne...

Les demandes sont prises en compte et seront effectuées.

C) Cours de fitness... d'Emma

Emma qui organisait des cours de gym, cardio... a décidé d'arrêter, certains élus ont souhaité connaître le fonctionnement.

Le Maire fait donc un historique.

Initialement c'était l'association « Lo cap la langue, las cambos » qui portait cela, elle payait Emma et encaissait les chèques des participants. Après plusieurs années de ce fonctionnement, l'association a trouvé que cette charge devenait pesante et l'a arrêtée.

Le Maire a consulté d'autres associations pour le reprendre. N'ayant aucune réponse favorable, pour ne pas laisser tomber cette prestation, la Mairie l'a pris en charge directement même si cela ne rentre pas dans son champ de compétence, pour ne pas léser la population.

La première année sous ce régime la Mairie a payé Emma mensuellement pour ses cours, mais en contrepartie il n'y a pas eu de suivi des présences et de ce fait la Mairie a enregistré une perte sèche d'environ 500€ sur l'année.

Malgré cela il a été décidé de continuer une année supplémentaire de cette manière.

En 2025 Emma a souhaiter se faire payer en direct par les personnes qui fréquentent ses cours. Compte tenu que ce n'est plus dans le cadre associatif, mais dans un contexte commercial, le foyer lui a été loué.

Après une année de fonctionnement Emma n'a pas souhaité continuer, mais n'a pas informé directement la Mairie de ses intentions.

Au vu de ces explications qui éclairent les conseillers, il est proposé de reprendre contact avec Emma pour évaluer sa position.

N'ayant plus de sujet à l'ordre du jour le Conseil Municipal est clos à 22h20.